

PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue et formateurs des services internes de formation des entreprises, devant enseigner le contexte réglementaire et les règles de sécurité des travaux temporaires en hauteur et du montage / démontage / modification / vérifications des échafaudages roulants, à des travailleurs exposés à des risques liés aux chutes de hauteur ainsi qu'aux interventions exécutées avec des échafaudages roulants.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir les connaissances du contexte réglementaire des travaux en hauteur et des échafaudages et les savoir-faire des règles de montage / démontage / modification en sécurité.
- Aptitude physique aux manutentions envisagées.
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- Travaux temporaires en hauteur** : Articles R4323-58 à 90 du code du travail et décret du 1er septembre 2004.
- Echafaudages** : Articles R4323-69 à 80 du code du travail et arrêté du 21 décembre 2004.



DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures (3 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 2 minimum et 4 maximum.
- Il est possible de réaliser cette formation avec plus d'apprenants, cependant il faudrait rajouter du temps de formation. L'idéal serait de rajouter 1 journée (07h00) pour 7 stagiaires et 2 journées (14h00) jusqu'à 10.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Maîtriser les principes de prévention des risques de chute de hauteur à mettre en œuvre et les techniques de montage / démontage en sécurité des échafaudages.
 - > Animer les formations théoriques et pratiques correspondantes à l'aide d'un support pédagogique créé durant la formation.
 - > Evaluer les capacités des apprenants à l'aide d'une fiche d'évaluation standardisée, créée durant la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateur titulaire d'un certificat de « Formateur de Formateurs » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
- Echafaudage roulant répondant à la norme **NF EN 1004**, conçu pour le Montage/Démontage en Sécurité – MDS (un Equipement de Protection Individuelle – EPI – contre les chutes **n'est pas nécessaire**) ou un échafaudage sur base roulante non-MDS (un EPI contre les chutes est obligatoire).
- **Notice** de montage de l'échafaudage roulant ou plan de montage.
- Chaque apprenant doit se munir de ses EPI fournis par son employeur, à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais avec système de retenue **si l'échafaudage n'est pas MDS**.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- En début de formation le formateur réalise une évaluation diagnostique des prérequis à l'aide d'un questionnaire écrit et de mise en situation de montage / démontage et vérifications d'un échafaudage roulant.
- Le formateur évalue l'avancement des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation en réalisant des évaluations formatives.
 - > En fin de formation le formateur évalue la somme des acquis des apprenants à l'aide d'une évaluation sommative découpée en 3 épreuves :
 - > Une animation d'une partie de la formation théorique. Une animation d'une partie de la formation pratique.
 - > Une mise en situation d'évaluation des savoirs et savoir-faire d'un travailleur.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :
- Objectif 1 : Être capable d'animer la partie théorique d'une action de formation.
 - Être capable de concevoir un support pédagogique.
 - Être capable d'utiliser les outils pédagogiques.
 - Être capable de maîtriser les principes de l'andragogie.
- Objectif 2 : Être capable d'animer la partie pratique d'une action de formation.
 - Être capable de faire des démonstrations.
 - Être capable d'enseigner des savoir-faire.
- Objectif 3 : Être capable d'évaluer les compétences d'un apprenant.
 - Être capable de créer des évaluations de connaissances et savoir-faire.
 - Être capable de réaliser une évaluation des connaissances et savoir-faire.
- Evaluations sommatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.